

# RAPPORT DE GESTION ET FINANCES COMPTES ACCUEIL DE JOUR ANNÉE 2023

---



---

*Madame la Présidente,*

*Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,*

*Conformément à l'art. 30 des statuts de l'AISGE, ainsi qu'à l'art. 90 du règlement du Conseil intercommunal, le Comité de Direction a le plaisir de vous soumettre, ci-après, son rapport de gestion de l'AISGE-Accueil de jour pour l'année 2023.*

*L'année 2023 a été marquée par une toute nouvelle organisation mise en place par la Directrice générale qui vous présente un rapport d'activités séparé de celui de gestion ; vous trouverez dans les chapitres ci-dessous uniquement des analyses et commentaires liés à l'aspect financier de l'AISGE rédigés par la Directrice des finances.*

*Le présent rapport de gestion vous permettra de prendre connaissance des coûts de l'AISGE-Accueil de jour et de leur analyse, en lien avec le préavis 02/2024 ; il peut se trouver quelque peu décalé de l'actualité observée au moment de sa présentation.*

*Les conclusions destinées à l'approbation formelle du rapport de gestion 2023 figurent en fin du préavis 02/2024 traitant des comptes Accueil de jour de l'Association.*

*Evelyne ROTH  
Présidente du CoDir*

---



## Table des matières

L' AISGE ACCUEIL DE JOUR 2023 EN CHIFFRES.....	6
Préambule au rapport de gestion.....	7
STRUCTURES.....	8
FINANCES.....	10
COMPTES.....	14
CONCLUSION .....	15

## Lexique des sigles et acronymes (A-Z)

AdJ	Accueil de Jour
AFM	Accueillantes en milieu familial
CI	Conseil Intercommunal
CoDir	Comité de Direction
EPSGE	Etablissement Primaire et Secondaire de Genolier
GAR	Acronyme utilisé sur les pages de compte pour les NUGA
NUGA	Nurserie-Garderie (préscolaire)
OAJE	Office de l'Accueil de Jour des Enfants
OFAS	Office Fédéral des Assurances Sociales
RAT	Réseau des Toblerones
SESAP	Service de l'Enseignement Spécialisé et de l'Appui à la Formation
UAPE	Unité d'Accueil Pour Ecoliers (parascolaire)

Informations complémentaires sur l' AISGE : [www.aisge.ch](http://www.aisge.ch) et [www.adj-aisge.ch](http://www.adj-aisge.ch)

# L'AISGE ACCUEIL DE JOUR 2023 EN CHIFFRES

5 COMMUNES MEMBRES	10'391 HABITANTS	1'192 ÉLÈVES
20 MEMBRES AU CONSEIL INTERCOMMUNAL (CI) 4 PAR COMMUNE	10 MEMBRES AU COMITÉ DIRECTEUR (CoDir) 2 PAR COMMUNE	6 MEMBRES AU CONSEIL DE DIRECTION
3 STRUCTURES NUGA EN 4 LIEUX (1 ST-CERGUE-2 ARZIER -1 TRÉLEX)	4 STRUCTURES UAPE EN 6 LIEUX (2 ST-CERGUE-1 ARZIER-1 GIVRINS-2 TRÉLEX)	5 CENTRES AÉRÉS DURANT LES VACANCES SCOLAIRES (FÉVRIER-PÂQUES-JUILLET-AOÛT-OCTOBRE)
1 BÂTIMENT DE L'ENFANCE À TRÉLEX	4 BUREAUX ADMINISTRATIFS (2 GENOLIER - 2 TRÉLEX)	1 DÉPÔT DE MATÉRIEL D'ENTRETIEN ET DE MOBILIERS (GENOLIER)
1 DIRECTRICE GÉNÉRALE 1 SECRÉTAIRE DE DIRECTION (DIRECTION GÉNÉRALE ECOLE-ACCUEIL DE JOUR)	1 DIRECTRICE DES FINANCES 2 COMPTABLES (ECOLE-ACCUEIL DE JOUR) + 2 COLLABORATEURS AU SERVICE DES BÂTIMENTS	1 DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES 2 COLLABORATRICES (ECOLE-ACCUEIL DE JOUR)
1 DIRECTRICE DU PRÉSCOLAIRE NUGA 43 COLLABORATEUR·TRICE·S	1 DIRECTRICE DU SERVICE UAPE 36 COLLABORATEUR·TEUR·TRICE·S	7 ADJOINTS DE DIRECTION (1 PAR STRUCTURE)
232'310 HEURES D'ACCUEIL EN NUGA	255'757 HEURES D'ACCUEIL EN UAPE	

# Préambule au rapport de gestion

## Nouvelle formule et nouvelle présentation

Comme vous aurez pu le lire dans le tout nouveau rapport « d'activités de l'AISGE » rédigé par la Directrice générale, de grands changements sont intervenus dans l'organisation et la gestion de l'AISGE depuis son engagement le 1er septembre 2022 et durant toute l'année 2023.

De mon côté, en qualité de Secrétaire générale et future retraitée (au 31 décembre 2024), c'est avec enthousiasme que j'ai répondu à la demande de la Directrice générale quant au choix du Service que je souhaitais prendre en mains durant les deux dernières années de ma carrière professionnelle. Naturellement orientée vers les chiffres et la gestion des finances communales, mon choix a été rapide et sans aucune hésitation, j'ai opté pour le Service des finances. Quoi de mieux que de terminer par là où tout avait commencé pour moi à la fin de 2001, lorsque je fus sollicitée par le Président du Conseil exécutif d'alors, pour reprendre la comptabilité de « l'école ». C'est ainsi que j'ai été engagée dès le 1<sup>er</sup> janvier 2002 pour tenir lesdits comptes. Durant toutes ces années, je me suis consacrée à gérer, au plus près des budgets alloués par le CI, les fonds communaux confiés à l'AISGE pour le bon fonctionnement des différents secteurs d'activités liés aux enfants et leurs parents.

C'est donc dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023, que j'ai pris la Direction de ce tout nouveau Service des finances, réunissant la gestion des comptabilités des deux entités de l'AISGE : « Ecole » et « Accueil de jour ». Il est essentiel de noter qu'il y a un Service, mais que les deux comptabilités sont toujours totalement indépendantes l'une de l'autre. C'est pour cette raison que le rapport de gestion des comptes 2023 de l'Ecole vous est présenté en annexe du préavis 01/2024.

De l'Accueil de jour, je n'avais eu connaissance des comptes et budgets qu'au travers des préavis préparés par les membres du CoDir et la Directrice administrative. Durant cette année 2023, je me suis renseignée plus précisément sur le fonctionnement de nos structures et leur mode de gestion financière.

Une certaine complexité est ajoutée à la gestion de ces comptes, l'AISGE étant rattachée au RAT par une convention initiale signée en 2013, puis abrogée et remplacée par une seconde signée en 2021. Cette convention mentionne dans le détail les relations du RAT avec l'AISGE concernant la politique de gestion des places d'accueil, mais également les aspects financiers liés à cette gestion.

Ces connaissances acquises et avec le soutien précieux de la comptable, Mme Anabela CARNEIRO BRON, nous avons ainsi pu transmettre au CoDir les comptes 2023.

J'y ai introduit cette année des commentaires, inscrits directement sous les lignes présentant des différences significatives par rapport aux montants budgetés, tel que cela est l'usage depuis plusieurs années pour les comptes Ecole. Ces commentaires permettent une lisibilité rapide des différences entre les montants budgetés et ceux comptabilisés durant l'année 2023.

Ce rapport est consacré uniquement à l'analyse financière de la partie « Accueil de jour ».

Ceci est mon dernier rapport de gestion des comptes ; je vous en souhaite bonne lecture et je formule mes meilleurs vœux et une longue vie à l'AISGE.

Dominique ALTHAUS  
*Directrice des finances  
Et Secrétaire générale*

# STRUCTURES

Afin d'aborder la lecture de ce rapport de gestion et des comptes qui y sont rattachés, veuillez trouver ci-dessous la liste des structures de l'AISGE.

## « Le Relais des Mômes » à Arzier-Le Muids

- o une NUGA de 44 places avec 95 enfants inscrits
- o une UAPE de 72 places avec 149 enfants inscrits

## « La Cour des Copons » à Givrins

- o une UAPE de 48 places avec 75 enfants inscrits

## « Les Petits Ecureuils » à St-Cergue

- o une NUGA de 29 places avec 60 enfants inscrits
- o une UAPE de 84 places avec 137 enfants inscrits

## « Graines de Marmots » à Trélex

- o une NUGA de 29 places avec 60 enfants inscrits
- o une UAPE de 84 places avec 171 enfants inscrits

Genolier n'a pas d'accueil préscolaire ou parascolaire, car cette commune n'a pas d'école pour les 1P à 6P. Genolier délègue à Trélex et Givrins l'accueil scolaire, préscolaire et parascolaire (en revanche, Genolier assume l'accueil scolaire et le Centre de jeunes pour les 7P à 11S des 5 communes).

## Répartition des coûts entre les comptes Accueil de jour et École

La fusion des deux entités en une seule et unique, telle que voulue par le CoDir, est dirigée par la Directrice générale. Toutefois, l'obligation de conserver les deux comptabilités séparées persiste en raison de l'affiliation de l'Accueil de jour au RAT. La fusion des comptabilités n'est pas possible en l'état ; afin d'attribuer les différents frais de fonctionnement communs à chacune des entités, une clé de répartition des coûts a été adoptée par le CoDir.

## Clé de répartitions des coûts communs en 2023

Services	Comptes Ecole	Comptes Accueil de jour
Coûts Direction générale	50%	50%
Coûts des bâtiments	50%	50%
Coûts Direction des finances	60%	40%
Coûts des RH	30%	70%
Coûts NUGA	0%	100%
Coûts UAPE	0%	100%
Coûts Jeunesse	100%	0%

## Répartition des coûts dans les comptes des structures

Les coûts administratifs, ainsi que certains achats concernent plusieurs structures ; afin de répartir les coûts de manière équitable, une clé de répartition a été adoptée par le CoDir. Cette clé de répartition est basée sur le nombre de place dans chaque structure pour lesquelles l'AISGE a reçu une autorisation d'exploiter.

## Clé de répartitions des coûts entre structures 2023



Structures d'Accueil  
2023

page

### Comptes 2023 - tableau de répartition des charges par structures

	NU-GA Relais du haut	NU-GA Relais du Bas	Autorisation NU-GA valable jusqu'au	Total NU-GA	% sur total structures NU-GA	UAPE	Autorisation UAPE valable jusqu'au	UAPE Annexes	Total UAPE	% sur total structures UAPE	Total entité	% NU-GA sur entité	% UAPE sur entité	% sur total de toutes les structures
St-Cergue - LPE Les Petits Ecreuils	0	0	31 décembre 2025	22	23.16%	36	31 janvier 2026	48	84	27.27%	106	20.75%	79.25%	26.30%
Givrins - CDC La Cour des Copons	0	0	-	0	0.00%	48	31 janvier 2026	0	48	15.58%	48	0.00%	100.00%	11.91%
Arzier -RDM Le Relais des Mômes	20	24	31 décembre 2025	44	46.32%	72	31 janvier 2026	0	72	23.38%	116	37.93%	62.07%	28.78%
Trélex - GDM Graines de Marmots	0	0	31 décembre 2025	29	30.52%	60	31 janvier 2026	24	84	27.27%	113	25.66%	74.34%	28.04%
Centre Aéré *	0	0	-	0	0.00%	20	-	0	20	6.50%	20	0.00%	100.00%	4.96%
<b>TOTAUX</b>	<b>20</b>	<b>24</b>	<b>-</b>	<b>95</b>	<b>100.00%</b>	<b>236</b>	<b>-</b>	<b>72</b>	<b>308</b>	<b>100.00%</b>	<b>403</b>	<b>23.57%</b>	<b>76.43%</b>	<b>100.00%</b>

9995002 Préscolaire

9995001 Parascolaire

Village = une entité  
Lieu = une structure

Centre aéré \* 84 places pour 9 semaines au lieu de 38 semaines dans les structures (84\*9/38 = correspond à 20 places)

### Clé de répartition des charges sur toutes les divisions

9995003 Toutes les structures						
	1060 LPE	1061 CDC	1062 RDM	1064 GDM	1065 Centre Aéré	Total
UAPE	20.84%	11.91%	17.87%	20.84%	4.96%	76.43%
NUGA	5.46%	0.00%	10.92%	7.20%	0.00%	23.57%
						100.00%

# FINANCES

## Plan comptable 2023

Le plan comptable utilisé par l'AISGE-Accueil de jour est le plan dédié à toutes les structures membres du RAT, il est subdivisé selon les catégories ci-après :

### Comptes de fonctionnement

- **3 Charges**
  - **310 Frais du personnel**
    - 3111 Salaires autorités
    - 3113 Salaires autres
    - 3114 Salaires pédagogiques
    - 3121 Charges sociales pédagogiques
    - 3122 Charges sociales administratifs / Autres
    - 3131 Indemnités et remboursement de frais
    - 3132 Frais de formation
  - **320 Biens, services, marchandises, amortissement**
    - 3201 Alimentations
    - 3202 Frais éducatifs
    - 3203 Matériel, aménagement
    - 3204 Supervision et intervenants
    - 3205 Frais d'animation
    - 3206 Loyer
    - 3207 Frais de locaux
    - 3208 Intendance
    - 3209 Hygiène et pharmacie
    - 3210 Frais d'entretien du mobilier et installation technique
    - 3211 Frais de véhicule
    - 3212 Administration
    - 3213 Frais de bureau
    - 3215 Frais informatique OFISA
    - 3216 Frais informatique divers
    - 3217 Frais divers
    - 3220 Autres charges
- **4 Revenus**
  - **41 Total des subsides**
    - 4110 Subsides
    - 4111 Subventions communales
    - 4112 Subsides du RAT
  - **42 Total des écolages**
    - 4210 Ecolages
  - **43 Total des produits divers**
    - 4310 Produits divers
    - 4320 Revenus extraordinaires

## Comptes de bilan

- **1 Actifs**
  - **10 Actifs circulants**
    - 100 Liquidités
      - 1000 Caisse
      - 1010 Avoirs en poste
    - 104 Comptes courants
      - 1040 Comptes courants
    - 105 Comptes d'attente
      - 1050 Actifs transitoires
    - 106 Débiteurs
      - 1060 Débiteurs
  - **11 Actifs immobilisés**
    - 110 Immobilisations corporelles meubles
      - 1100 Actifs immobilisés
- **2 Passifs**
  - **20 Dettes à court terme**
    - 200 Créanciers
      - 2000 Créanciers
    - 201 Engagements envers des établissements
      - 2010 Dettes financières à court terme envers des institutions de prévoyance
    - 202 Passifs de régularisation (passifs transitoires) et provisions à court terme
      - 2020 Passifs de régularisation (passifs transitoires)
    - 203 Provisions
      - 2030 Provisions
    - 204 Réserves
      - 2040 Réserves libres
  - **21 Fonds propres**
    - 210 Capital social
      - 2100 Capital

Le plan comptable nous est imposé et il est très difficile de pouvoir y inclure de nouveaux comptes dont l'AISGE pourrait avoir besoin ; la raison indiquée par le RAT est liée à aux rapports d'analyses comptables et financières qui doivent être fournis à la FAJE, pour le suivi de la bonne gestion des structures et des fonds de subventions qui leurs sont alloués par le canton.

## Exercice comptable

L'exercice comptable court du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre (*art. 31 statuts AISGE*). Le budget est établi en prenant pour référence le nombre d'enfants inscrits en début d'année scolaire en cours. Le budget est adopté par le Conseil Intercommunal en septembre et il concerne l'année civile suivante avec un changement de nombres d'enfants, au mois d'août suivant ; il s'agit pour le CoDir et les Directions de l'AISGE de gérer ce budget au plus près des montants alloués, ce qui n'est pas toujours aisé lorsque la gestion concerne deux années civiles pour une année scolaire.

## Préavis impactant les comptes AISGE-Accueil de jour

Les préavis ci-dessous ont été adopté par les membres du CI AISGE :

- **03/2023** : les comptes 2022 ⇒ équilibrage par le RAT ou refacturation aux communes de l'AISGE
- **05/2023** : l'agrandissement de la nurserie-garderie Les Petits Ecureuils à Saint-Cergue ⇒ montant prélevé sur le fonds de réserve des comptes AISGE-AdJ, dédiés à des nouvelles structures

- 09/2023 : le budget 2024 ⇒ équilibrage par le RAT ou refacturation aux communes de l'AISGE
- 11/2023 : l'achat d'un véhicule-atelier ⇒ facture payée par l'AISGE-Ecole dans les comptes 2024 facturés selon répartitions art. 29. Frais partagés avec l'Ecole.

Pour la bonne compréhension de la répartition des coûts liés de l'AISGE- Ecole et Accueil de jour, voir le tableau de répartition en page 8.

## Présentation des comptes

Comptablement, les comptes de fonctionnement de chaque structure sont bouclés au 31 décembre de chaque année et les résultats sont ensuite équilibrés par le RAT ; ces comptes repartent à zéro chaque 1<sup>er</sup> janvier. Les seuls reports sur l'année suivante sont les actifs et les passifs.

Pour faciliter la lecture et la compréhension des comptes, des commentaires détaillés figurent directement les feuilles du compte d'exploitation comparé pour chaque groupe de compte concerné par une différence significative avec le budget.

Le programme comptable à notre disposition nous permet de présenter les documents suivants pour une bonne lisibilité des charges et revenus de chaque structure.

Dans le préavis figurent les documents suivants :

**Documents sur lesquels figurent les montants totaux des 7 structures regroupées :**

- ⇒ Le compte d'exploitation comparé des montants de 2023 et 2022
- ⇒ Le bilan comparé des montants de 2023 et 2022
- ⇒ La balance analytique avec les montants 2023 par structure avec les résultats globaux

**Documents sur lesquels figurent les montants séparés pour chacune des 7 structures :**

- ⇒ Les comptes d'exploitation avec les montants de 2023
- ⇒ Les comptes avec les montants 2023 et 2022, ainsi que le budget 2023.

## AISGE NON MEMBRE DU RAT

Il est important de préciser ici que l'AISGE n'est pas membre du RAT ; ce sont les 5 communes de l'AISGE qui le sont et qui ont des délégués communaux aux séances du Conseil Intercommunal du RAT.

Il est également très important de signaler que les délégués communaux au RAT, n'approuvent pas les comptes des structures, donc pas ceux de l'AISGE non plus, c'est pourquoi ils font l'objet du préavis 02/2024 à l'AISGE et sont soumis à l'approbation du CI AISGE.

Les délégués communaux au RAT approuvent les comptes du RAT (coûts administratifs et de gestion de l'association), ainsi que les coûts des AFM.

Toutefois, une convention a été signée en 2021 entre l'AISGE et le RAT, elle détermine la collaboration et le mode de subventionnement entre ces deux entités. Veuillez trouver à la page suivante les modalités financières qui sont directement liées à la présentation du préavis 02/2024 comptes AISGE-Accueil de jour.

## Convention AISGE/RAT

Les articles qui définissent la gestion financière figurent principalement aux chapitres II et III.

### Chapitre II – De la relation du RAT avec les communes membres

Le chapitre II concerne toutes les communes membres, 16 en tout, et pas uniquement les 5 de l'AISGE ; l'article 2 concerne la répartition financière entre les communes membres :

#### « 2. Répartition financière entre les communes membres

*L'art. 27 des statuts du RAT définit comme suit: Les **frais de fonctionnement de l'association<sup>1</sup>** sont répartis entre les communes membres proportionnellement au nombre d'habitants de chacune d'elles. La valeur retenue est celle publiée par le SCRIS au 31 décembre de l'année précédant l'exercice concerné. **Chaque commune membre prend en charge la différence entre les frais de garde facturés aux parents domiciliés dans la commune et le prix de revient journalier de la place référencée dans le réseau<sup>2</sup>.** »*

1. Les frais de fonctionnement de l'association sont facturés à raison de CHF 12.50/par habitant à chaque commune membres, sous forme de factures annuelles envoyées par le RAT aux communes ;
2. La différence des frais de garde à charge des communes fait l'objet de factures mensuelles envoyées par l'AISGE aux communes ; ces factures sont automatisées selon les critères remplis au moment de l'inscription des enfants et sur la base des revenus des parents. Toutefois, la part des communes ne peut dépasser le 40% du coût et 60% restent à charge des parents.

### Chapitre III – De la relation du RAT avec l'AISGE

#### « 3. L'équilibrage et consolidation des comptes

*L'équilibrage et la consolidation des comptes interviennent après le bouclage des comptes<sup>1</sup>. Un prix unique de la prestation - par type d'accueil - appliqué pour toutes les entités d'accueil de l'AISGE et les entités affiliées au RAT sur la base budgétaire a pour effet de générer des excédents de recettes dans certaines entités d'accueil et des excédents de charges dans d'autres. À ce titre, un équilibrage des comptes intervient entre les entités d'accueil, pour un même type d'accueil. **L'excédent de charges d'une entité d'accueil peut être compensé par l'excédent de recettes d'une autre entité du même type d'accueil<sup>2</sup>.***

*Les entités d'accueil bénéficiant de subventions cantonales sont à but non lucratif. Dès lors, d'éventuels excédents de recettes sont à rembourser, lesdits n'étant pas automatiquement acquis à l'entité d'accueil. **Le CoDir du RAT assume la responsabilité de la consolidation des comptes<sup>3</sup>.** Après équilibrage et consolidation entre toutes les entités d'accueil du RAT, en cas d'excédent de recettes et tenant compte des besoins financiers particuliers des entités d'accueil de l'AISGE (rénovations, aménagements), le CoDir décide, le cas échéant, des montants à rembourser aux parents, voire aux communes. **Les déficits d'une entité d'accueil de l'AISGE, occasionnés par***

- *un taux d'occupation annuel moyen inférieur à 85% des places offertes,*
- *une gestion financière inefficace*

*sont à charge de l'AISGE<sup>4</sup>.* »

1. Bien que l'AISGE soit en charge de la totalité de la gestion comptable et organisationnelle de ses 7 structures, au moment des bouclages, c'est le RAT qui décide de l'équilibrage et la consolidation des comptes. ;
2. L'équilibrage consiste donc à répartir les bénéfices des uns pour couvrir les pertes des autres ;

3. La gestion des structures de l'AISGE est en mains de l'AISGE, mais la consolidation des comptes est sous l'autorité du CoDir du RAT ;
4. Le résultat de l'AISGE en 2023 démontre un déficit, qui n'est pas lié au taux d'occupation, ni à une gestion financière inefficace, voir explication ci-après, compte par compte.

## COMPTES

### Note explicative \*

Au moment de l'élaboration des budgets, contrairement au salaire de la Directrice générale prévu d'être partagé 50/50 avec l'Accueil de jour, il n'avait été pris en compte la même idée de partage des charges pour les salaires de la Directrice des RH et de son assistante. Par souci d'équité entre les deux comptabilités, l'Accueil de jour a refacturé l'équivalent de 30% des salaires et charges sociales, ainsi que les coûts de matériels comptabilisés dans leurs comptes.

### Balance analytique des comptes 2023

Comptes	Intitulés	Les Petits Ecureuils (UAPE)	Le Relais des Mômes (UAPE)	Graines de Marmots (UAPE)	La Cour des Copons	Les Petits Ecureuils (GAR)	Le Relais des Mômes (GAR)	Graines de Marmots (GAR)	Centre aéré	Totaux
	Compte de résultat	182'544.04	74'055.92	191'085.21	44'152.58	31'021.57	-57'528.45	-82'038.61	12'015.64	395'307.90
3	Charges	1'183'989.04	1'071'253.54	1'128'559.95	605'574.76	943'475.23	1'617'174.49	1'023'774.29	180'807.99	7'754'609.29
310	Frais du personnel	762'598.05	693'485.76	654'114.72	416'665.61	723'334.39	1'244'433.66	815'749.15	114'544.71	5'424'926.05
320	Biens, services, marchandises, amortissements	421'390.99	377'767.78	474'445.23	188'909.15	220'140.84	372'740.83	208'025.14	66'263.28	2'329'683.24
4	Revenus	1'001'445.00	-997'197.62	-937'474.74	561'422.18	912'453.66	1'674'702.94	1'105'812.90	168'792.35	7'359'301.39
41	Total des subsides	-366'649.50	-375'551.20	-322'079.20	209'461.75	407'167.95	-667'022.20	-451'218.70	-40'542.50	2'839'693.00
42	Total des écolages	-539'224.55	-571'952.15	-554'282.50	317'773.80	441'097.80	-850'265.40	-594'771.75	-94'412.00	3'963'779.95
43	Total des produits divers	-95'570.95	-49'694.27	-61'113.04	-34'186.63	-64'187.91	-157'415.34	-59'822.45	-33'837.85	-555'828.44
	Total balance	182'544.04	74'055.92	191'085.21	44'152.58	31'021.57	-57'528.45	-82'038.61	12'015.64	395'307.90

### Équilibrage demandé au RAT

Conformément à la convention signée et mentionnée ci-dessus, le CoDir a demandé au RAT de bien vouloir procéder à l'équilibrage des comptes 2023 de AISGE-Accueil de jour pour le montant de l'excédent s'élevant à CHF 395'307.90, afin de clore l'année comptable sans report de charges sur les communes de l'AISGE et ainsi boucler cet exercice 2023 à CHF 0.00 (zéro).

Cette demande est légitimée, d'une part par la convention et d'autre part par les années de contribution de l'AISGE-Accueil de jour à l'équilibrage des autres structures qui étaient en excédent de charges. Pour rappel, les montants

suiuants figurent dans les comptes de l'AISGE-Accueil de jour (compte 3220 – autres charges) à titre de contribution durant les 3 années qui viennent de s'écouler :

2020	2021	2022	Total
CHF 191'200.00	CHF 400'000.00	CHF 310'000.00	CHF 901'200.00

Il est important de préciser que l'AISGE a appris par le RAT lors de différentes rencontres, qu'il avait remboursé directement les communes après l'équilibrage des structures déficitaires, avec les montants restants ; toutefois, l'AISGE n'a pas connaissance de ces montants, n'ayant pas été informée des détails de remboursements.

## CONCLUSION

La conclusion au bouclage des comptes 2023 démontrent que le budget prévoyait un excédent de charges, toutefois pas à la hauteur du besoin de remaniement des services en raison du manque de personnel flagrant dans le secteur de l'accueil de jour.

Les membres du CoDir en charge du Service des finances, accompagnés par la Directrice générale et la Directrice des finances, en charge des fonds publics mis à leur disposition pour votre Conseil vous remercie de la confiance que vous leur témoignez et peuvent vous assurer que tout est mis en œuvre pour pérenniser une gestion maîtrisée des coûts pour les années à venir.



Figure 1 : image tirée de : <https://www.google.com/search=argent2023>

Genolier, le 20 mars 2023/DAIt